

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 02685
Numéro SIREN : 315 429 837
Nom ou dénomination : AMUNDI IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2021 sous le numéro de dépôt 112418

AMUNDI IMMOBILIER
Société Anonyme au capital de 16 684 660 euros
Siège Social : 91-93 BD PASTEUR- 75015 PARIS
315429837 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 AOUT 2021, REDIGE A TITRE PRELIMINAIRE, SOUS RESERVE DE SON APPROBATION PAR LE
PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVERTISSEMENT

Le Conseil s'est réuni dans les conditions autorisées par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid 19. Au Titre III – l'article 8 permet de prendre les décisions en Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, y compris pour le conseil d'arrêté des comptes et ce, sans clause de statuts ou de règlement intérieur. Ces moyens permettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques, permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

[.....]

Mettant en application les termes de l'ordonnance précitée, et conformément à l'article 17 des statuts et au règlement intérieur de la Société, la séance est ouverte par moyens de conférence téléphonique à 9h00 sous la présidence de Monsieur Dominique CARREL-BILLIARD, qui constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction, et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président appelle le Conseil à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Julien GENIS de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code Monétaire et Financier
- Nomination de Madame Hélène SOULAS en qualité de Directrice Générale Déléguée et de Dirigeante Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code Monétaire et Financier

Démission de Monsieur Julien GENIS de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code Monétaire et Financier

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Julien GENIS de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de Dirigeant Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code Monétaire et Financier.

Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Nomination de Madame Hélène SOULAS en qualité de Directrice Générale Déléguée

Afin de remplacer Monsieur Julien GENIS, et sur proposition du Directeur Général, Monsieur Marc BERTRAND, le Conseil décide de nommer Madame Hélène SOULAS en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Madame Hélène SOULAS aura tout pouvoir pour représenter la Société à l'égard des tiers.

Il est rappelé que, en cas de cessation des fonctions du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les responsabilités entre les deux Directeurs Généraux Délégués, Madame Hélène SOULAS et Monsieur Hervé LECLERCQ, seront réparties de la manière suivante :

- Madame Hélène SOULAS sera en charge des fonctions Secrétariat Général, Services Clients/Gestion des Associés, Information porteurs et Qualité, Middle Office et contrôle financier des produits, Projets.
- Monsieur Hervé LECLERCQ sera en charge des fonctions risques & contrôles permanents, conformité/contrôle interne et juridique.

Désignation de Madame Hélène SOULAS en tant que Dirigeante Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code Monétaire et Financier

Le Conseil décide de désigner Madame Hélène SOULAS en qualité de Dirigeante Responsable au sens de l'article L. 532-9 du Code monétaire et financier.

Madame Hélène SOULAS sera habilitée à exercer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société, ce qui comprend notamment le contrôle de l'information comptable et financière et la détermination du niveau des fonds propres.

Sous réserve de l'accord de l'AMF, Madame Hélène SOULAS exercera ainsi les fonctions de Dirigeante Responsable conjointement avec Monsieur Marc BERTRAND, déjà Dirigeant Responsable de la Société.

[.....]

Certifié conforme
Marc Bertrand
Directeur Général

DocuSigned by:

2E88AC3353A3433...